

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 Septembre 2016

Convocation du 1<sup>er</sup> Septembre 2016

Présents : Madame BEILLARD, Monsieur BOSSIS, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames PICHONNEAU, LAURENT, COUET, BONIN, BAUDRY, Messieurs PIAU, GROLLEAU, DELAUNAY, LHUILLIER, ROUSSIASSE.

Excusé : /

Secrétaire de séance : Mr CHAPEAU.

-----

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2016

- CCLL : Compte-rendu du bureau du 24 août 2016

Par arrêté du 19 février 2016, le Préfet de Maine-et-Loire a défini le projet de périmètre de la nouvelle agglomération dans laquelle la Communauté de Communes Loire-Longué sera fusionnée.

Les collectivités concernées, à l'exception de Loire-Longué, se sont prononcées favorablement, dans les conditions de majorité requise, sur ce périmètre.

La fusion de notre EPCI avec les communautés de communes de Doué, Gennes et la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement sera donc effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par ailleurs, les discussions entre les représentants de ces 4 EPCI sur les compétences de la future agglomération imposent que certaines compétences, jusqu'ici exercées par la CCLL, soient au 1<sup>er</sup> janvier 2017 rétrocédées aux communes. Cela concerne en particulier la petite enfance, les équipements sportifs couverts et la musique, ce à quoi il pourrait être ajouté la gestion du groupement de voirie, pour un montant de 350.000 € par année jusqu'en 2020.

Cette décision qui s'impose aux élus Loire-Longuéens ne va pas sans poser de nombreux problèmes.

En effet, les équipements et les services de ces compétences ont été essentiellement créés par notre Communauté de Communes dans un but de développement harmonieux et mutualisé de l'ensemble de notre territoire.

La rétrocession de compétences aux communes met clairement à mal cette construction d'intérêt communautaire et pourrait mettre les communes concernées en réelle difficulté pour leurs services.

C'est la raison pour laquelle les communes de la CCLL peuvent décider de créer un syndicat dont l'objet serait la gestion de ces compétences, maintenant ainsi la construction d'intérêt général réalisées depuis près de 15 ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la création d'un syndicat intercommunal.

Le Conseil Municipal,

**A l'unanimité, EMET un avis favorable** sur le principe de la création d'un syndicat intercommunal chargé des compétences petite enfance, équipements sportifs couverts et musique.

- SIEA : Présentation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Ce dernier a été présenté au conseil municipal et est consultable en mairie.

- Présentation du rapport annuel 2015 du service d'assainissement

Il a été présenté au conseil municipal et est consultable en mairie.

- Travaux église

Une réunion de travail est programmée le 20 septembre 2016 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et l'architecte retenu pour les travaux et Madame le Maire.

- Prieuré : demande de subventions et réflexion sur les travaux

Suite aux travaux de relevé de façades, le conseil municipal donne son accord pour effectuer les demandes de subvention et émet un avis favorable au lancement du projet pour 2017.

- Logement 3, Place du Champ de Foire

Suite au départ du locataire du logement à compter du 15 octobre prochain, le conseil municipal décide de relouer dans les mêmes conditions au nouveau locataire.

- Bibliothèque municipale

La bibliothèque ouvrira le 9 novembre 2016 dans son nouveau local 3, place du champ de foire. Un panneau signalétique sera installé.

- DPU

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur une maison sise 8, Place du Champ de Foire et un terrain sis rue de la Vincenderie.

- Questions diverses

- Repas des Aînés : Il se déroulera le samedi 15 octobre 2016 à 12 H à la salle des fêtes.

- Commission Voirie : 1<sup>er</sup> octobre 2016 à 9 H.

-----